



MAIRIE
42330 CUZIEU

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres

En exercice 19

Présents 16

Votants 16 + 2 pouvoirs

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX

LE 10 OCTOBRE À 20 HEURES 00

Date de la convocation du conseil municipal : 05 octobre 2022

Présents : Jean-François RASCLE - Ghislaine GARNIER - Vincent GRANJON - Laila GAUTHIER - Gérard LECLERCQ - Joëlle JULLIEN - Christian TORRON - Marie-Josée GUBIEN - Philippe BOULOUMIÉ - Bruno SAUVIAC - Véronique MOUNIER - Christine VAN LANDER - Céline KNAP - Richard TISSEUR - Cédric PASSOS - Nadège JACHEZ - Ivann LECOURT - Lucie TEPPE DUPELOT - Vincent CLAPEYRON

Excusés avec pouvoirs : Philippe BOULOUMIÉ à Ghislaine GARNIER
Cédric PASSOS à Nadège JACHEZ

Excusé : Vincent CLAPEYRON

Secrétaire de séance : Véronique MOUNIER

Finances - Réalisation de travaux rue de la Bourgée Froide et Cote du Mulet - Convention financière avec le SIVAP

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 07 décembre 2020 par laquelle le Conseil Municipal a approuvé la délégation de maîtrise d'ouvrage au SIVAP pour la réalisation de travaux conjoints assainissement eaux usées/ eaux pluviales dans le cadre du marché de travaux intitulé « Cuzieu-Remplacement des réseaux d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux pluviales- Rue de la Bourgée Froide et Côte du Mulet ».

Le Dossier de Consultation des Entreprises est établi.

En respect de l'article 5 des statuts du SIVAP, la Commune doit maintenant signer une convention financière afin de fixer les modalités de remboursement des **frais estimatifs** liés à ces travaux.

La répartition est la suivante :

- Le SIVAP prendra à sa charge le financement des travaux d'eau potable pour un montant de 226 500.00 € H.T. et d'eaux usées pour 475 000.00 € H.T., soit un total de 701 500.00 € H.T. (frais de maîtrise d'œuvre et frais généraux inclus)
- La Commune prendra à sa charge le financement d'eaux pluviales pour un montant de 409 000.00 € H.T. (frais de maîtrise d'œuvre et frais généraux inclus), en cas de réalisation de la totalité des travaux.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention financière telle qu'annexée et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 16 voix pour et 2 abstentions :

- Approuve la convention financière pour la réalisation de travaux conjoints d'eaux usées et d'eaux pluviales rue de la Bourgée Froide et Côte du Mulet
- Autorise le Maire à signer la convention et les documents à intervenir.
- Dit que les dépenses sont inscrites au Budget.

La Secrétaire de séance
Véronique MOUNIER,



Le Maire,
Jean-François RASCLE,